

# Bientôt une ouverture nocturne hebdomadaire

Les Rollois et leurs voisins pourront prochainement faire leurs emplettes aussi en soirée. Les conseillers ont adopté, mardi, le règlement communal amendé relatif aux périodes d'ouverture et de fermeture des magasins par 21 oui, 5 non et 10 abstentions.

L'organe délibérant a ainsi accepté le principe d'une ouverture nocturne, jusqu'à 21h, le jeudi soir. La Municipalité préconisait une nocturne le vendredi soir jusqu'à 21 heures, tandis que la commission proposait deux amendements à cet objet: l'ouverture du jeudi soir a passé la rampe, mais pas la fermeture ramenée à 20h (l'amendement a été refusé de peu par 14 oui, 15 non et six abstentions). Rolle s'est donc aligné sur les nocturnes du Littoral Centre (Allaman et Etoy). Le conseiller et rappor-

teur Patrick Bréchon a fait remarquer que Rolle serait la première ville du district à instituer des nocturnes (Nyon et Gland n'en ont pas prévu dans leurs règlements), exception faite des centres commerciaux extra-muros et de la ville de Morges. L'heure de fermeture des commerces, le samedi, a été fixée à 18h et, en semaine, à 19h, en lieu et place de 19h30, proposé par la Municipalité. Sur ce point, les conseillers ont suivi les recommandations de la commission.

Ce règlement pallie l'absence de base légale communale réglementant l'ouverture et la fermeture des commerces rollois. Le projet a fait l'objet d'une consultation préalable auprès des représentants du groupement rollois des entreprises et commerces (Grec) et du supermarché Coop, Migros ayant décliné l'offre. ● JOL